

École normale supérieure – concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2022

Jury : Lise Bernard et Arnaud Pierrel

La chasse en France

Le dossier comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

Document 1 : Les usages sociaux de la chasse	2
Document 2 : Pyramide des âges des chasseurs selon le type de territoire.....	3
Document 3 : Nombre de licenciés de différentes activités de loisir	4
Document 4 : Évolution du nombre de permis de chasse (nationaux et départementaux) depuis 1945	5
Document 5 : Répartition des détenteurs de permis de chasse nationaux par CSP	6
Document 6 : Taux de détenteurs d'un permis national selon la CSP	7
Document 7 : Nombre d'accidents de chasse par an depuis 2000.....	8
Document 8 : Nombre d'animaux prélevés par saisons de chasse	8

Document 1 : Les usages sociaux de la chasse

UNE AFFAIRE D'HOMMES

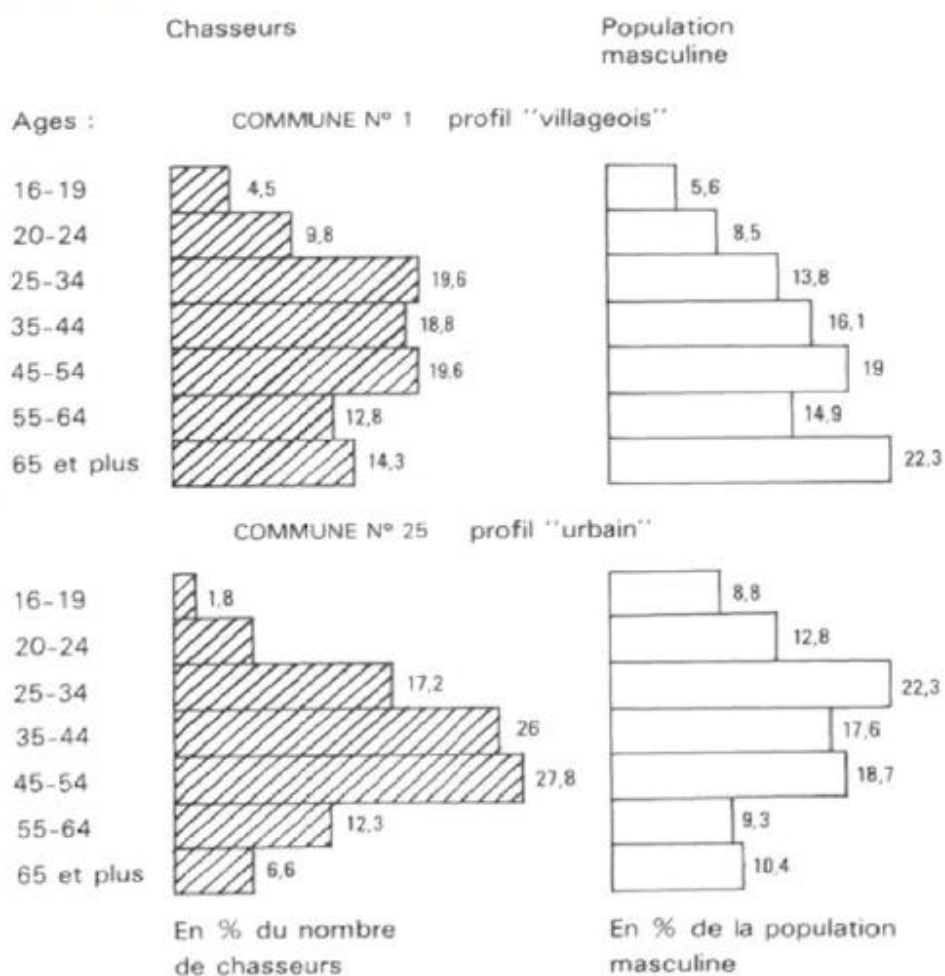
Chasse bourgeoise et chasse populaire ne s'opposent pas seulement par leur organisation formelle. Les variations dans la signification sociale de la pratique se marquent aussi dans l'âge des pratiquants, dans la proportion de femmes parmi eux et dans le déroutement concret de la chasse sur le terrain. Dans les villages ruraux, lieu par excellence de la chasse populaire, la distribution des chasseurs par tranches d'âge est comparable à ce qu'elle est dans la population masculine, si l'on met à part les deux tranches extrêmes (moins de 20 ans, et plus de 65 ans) qui sont légèrement sous-représentées,

et la classe 25-34 ans qui est légèrement sur-représentée. Parmi les pratiquants urbains bourgeois, on remarque au contraire que la distribution des âges des chasseurs est beaucoup plus concentrée : ce sont les tranches 35-44, 45-54 et 55-64 ans qui sont sur-représentées. C'est aussi par l'âge d'accession à la pratique que s'opposent les deux contextes sociaux, dont les différences géographiques donnent une image approchée : ainsi, dans les Alpes-de-Haute-Provence, département rural où la chasse est une pratique populaire largement répandue, 70 % des candidats à l'examen du permis de chasser¹⁷ en 1978 ont 19 ans ou moins, alors que dans le Bas-Rhin, département où la chasse a un caractère nettement bourgeois, la tranche 16-19 ans ne représente que 14,8 % des candidats à l'examen, contre 48,5 % pour la tranche 25-39 ans. On sait que la pratique de la chasse est presque exclusivement masculine. Mais les quelques exceptions à cette règle sont précisément enregistrées dans des zones où la chasse a un recrutement plus bourgeois. Ces quelques observations confirment qu'on a bien affaire à deux modèles distincts : un loisir populaire rural et une pratique bourgeoise urbaine. Le premier a valeur de rite d'entrée dans la société masculine adulte, on y accède jeune et le pratique de façon assez constante pendant toute l'existence. La seconde est liée à l'affirmation sociale de l'individu et constitue ainsi l'apanage de l'âge mûr, moment de la pleine puissance sociale. La chasse populaire représente un terrain privilégié d'expression des valeurs viriles : la société communale de chasse est peut-être une des formes les plus vigoureuses de la société des hommes. De son côté, la chasse bourgeoise permet surtout aux détenteurs de chasse d'entretenir un système de relations en faisant montre de leur pouvoir social. C'est peut-être dans le déroulement concret des chasses sur le terrain que ces caractéristiques et ces différences s'aperçoivent le mieux.

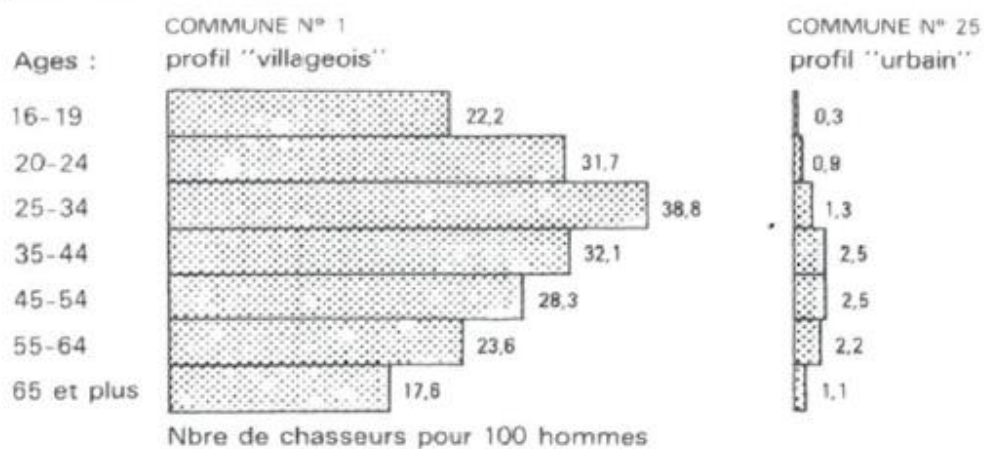
Extrait de : Michel Bozon, Jean-Claude Chamboredon, « L'organisation sociale de la chasse en France », *Ethnologie française*, 1980.

Document 2 : Pyramide des âges des chasseurs selon le type de territoire

Comparaison des distributions par âge des chasseurs, et de la population masculine

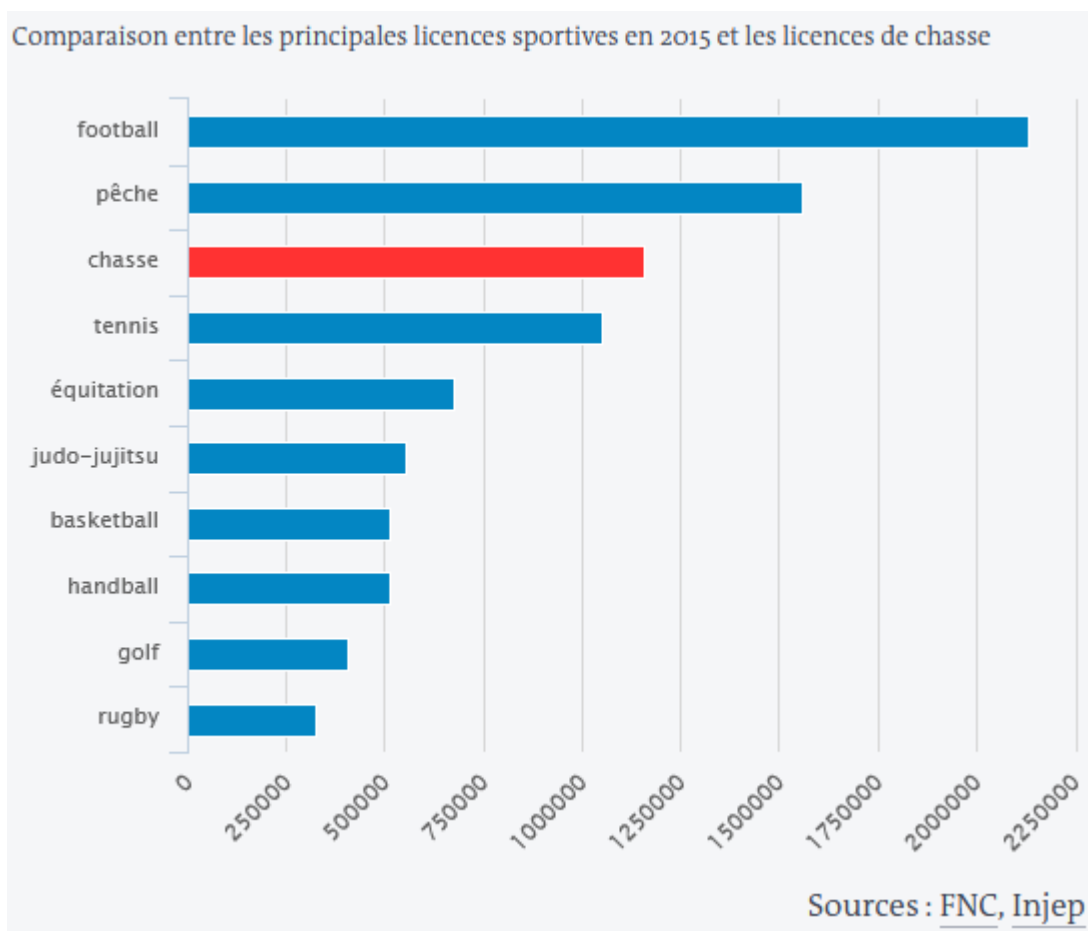


Taux de chasseurs dans les différentes tranches d'âge (pour 100 hommes)



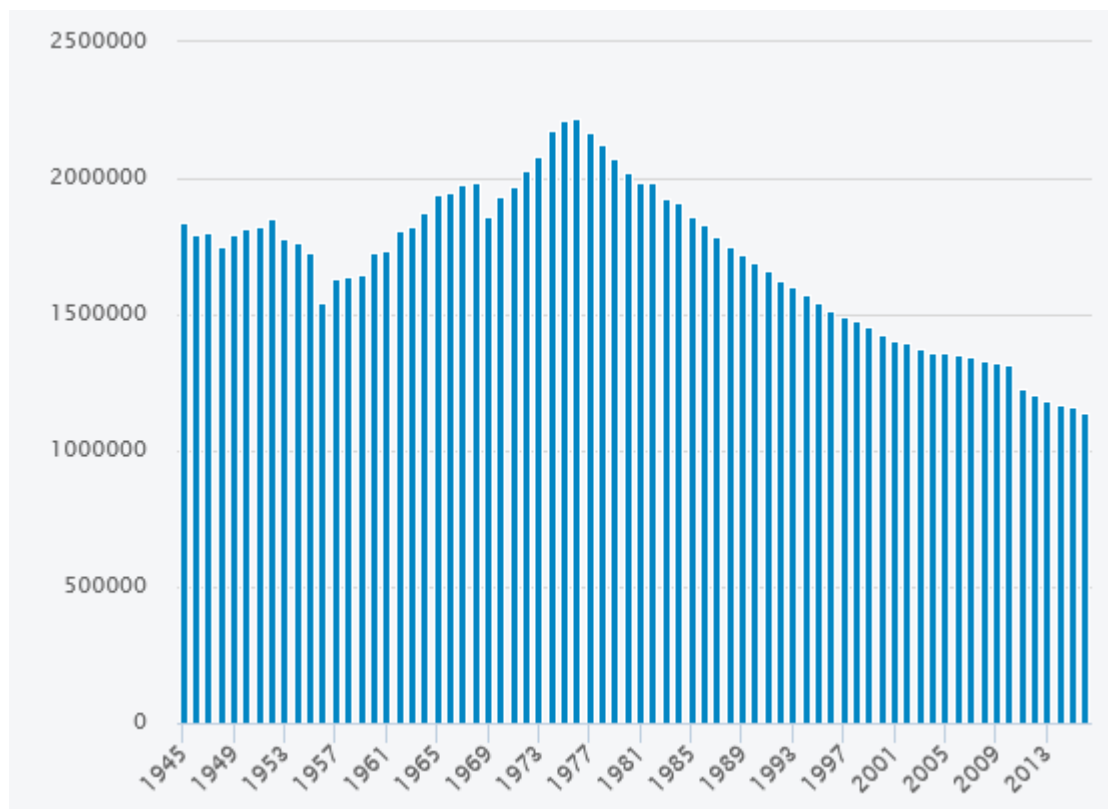
Source : Jean-Claude Chamboredon, « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », *Études rurales*, 1982.

Document 3 : Nombre de licenciés de différentes activités de loisir



Source : « Sur 1,1 million de chasseurs, moins de 10 % possèdent un permis national », *Le Monde*, 29/08/2018. Données de la Fédération nationale des chasseurs (FNC) et de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep).

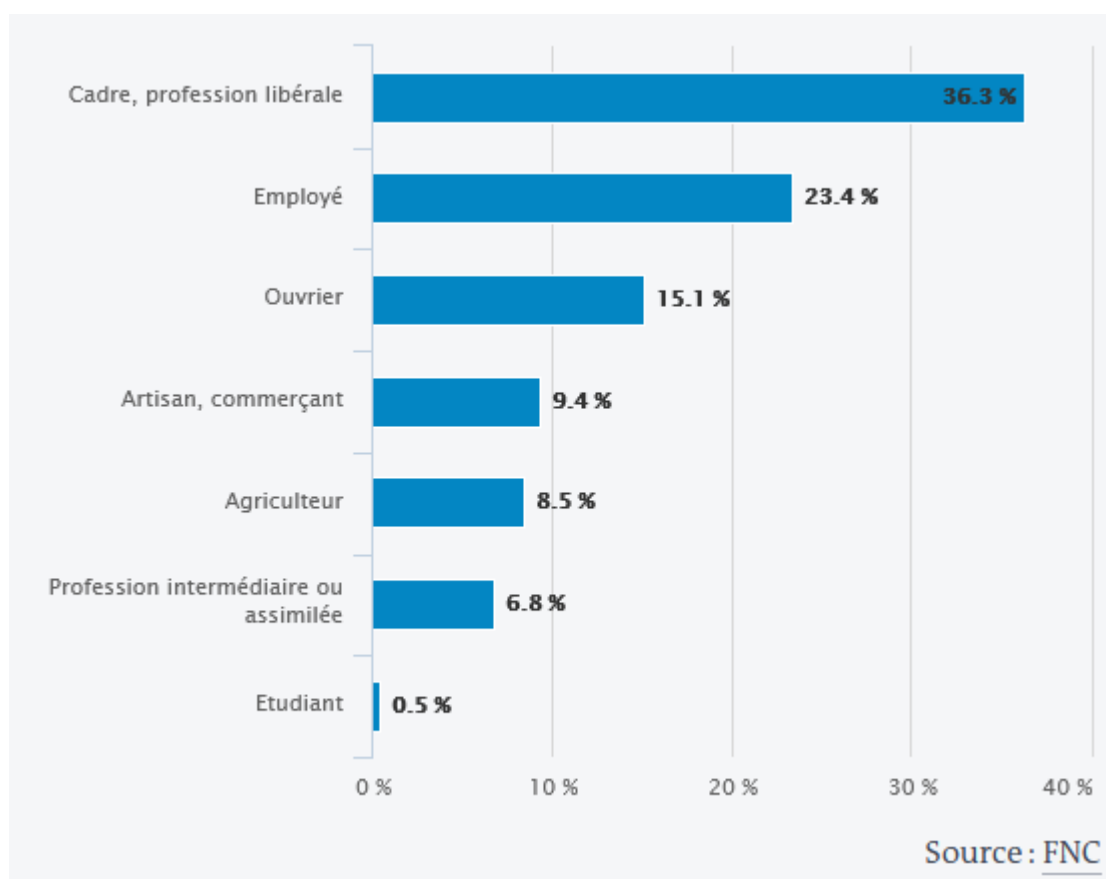
Document 4 : Évolution du nombre de permis de chasse (nationaux et départementaux) depuis 1945



Source : « Sur 1,1 million de chasseurs, moins de 10 % possèdent un permis national », *Le Monde*, 29/08/2018. Données de la Fédération nationale des chasseurs (FNC).

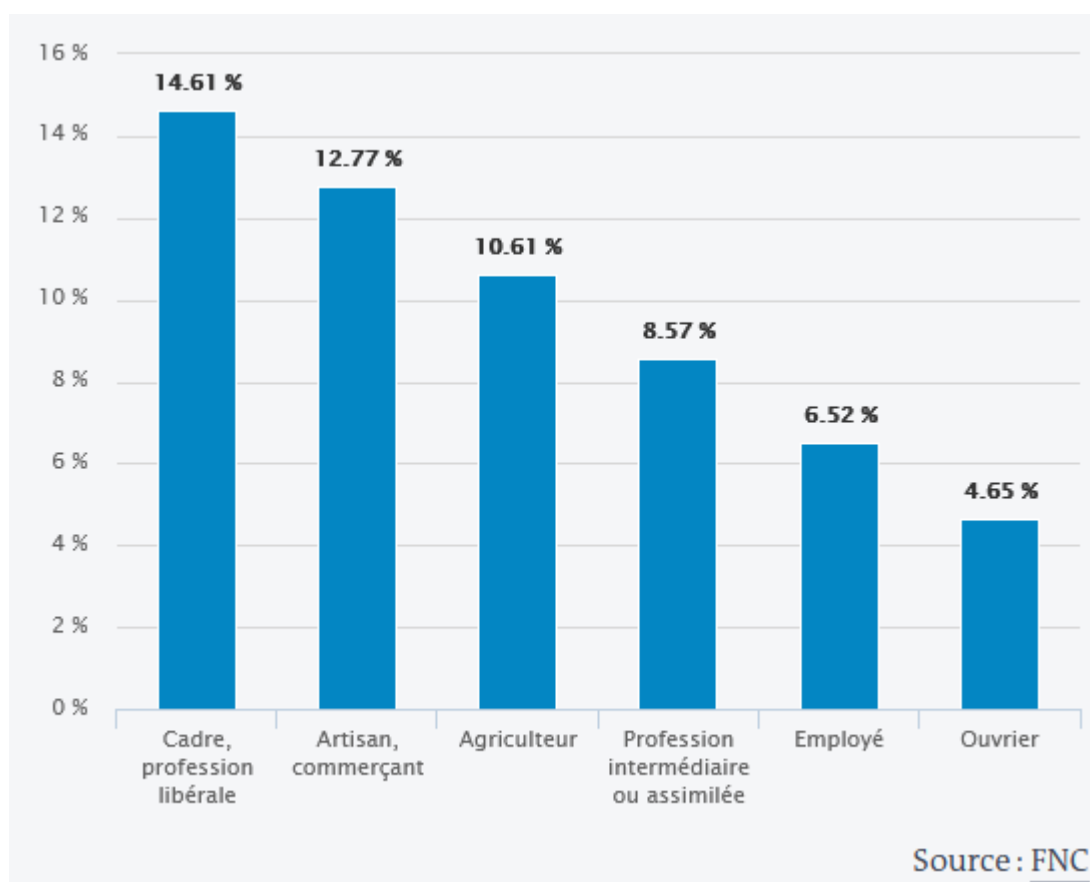
Note : Les permis de chasse nationaux permettent de chasser partout en France, tandis que les permis départementaux ne permettent de chasser que dans le département de validation du permis.

Document 5 : Répartition des détenteurs de permis de chasse nationaux par CSP



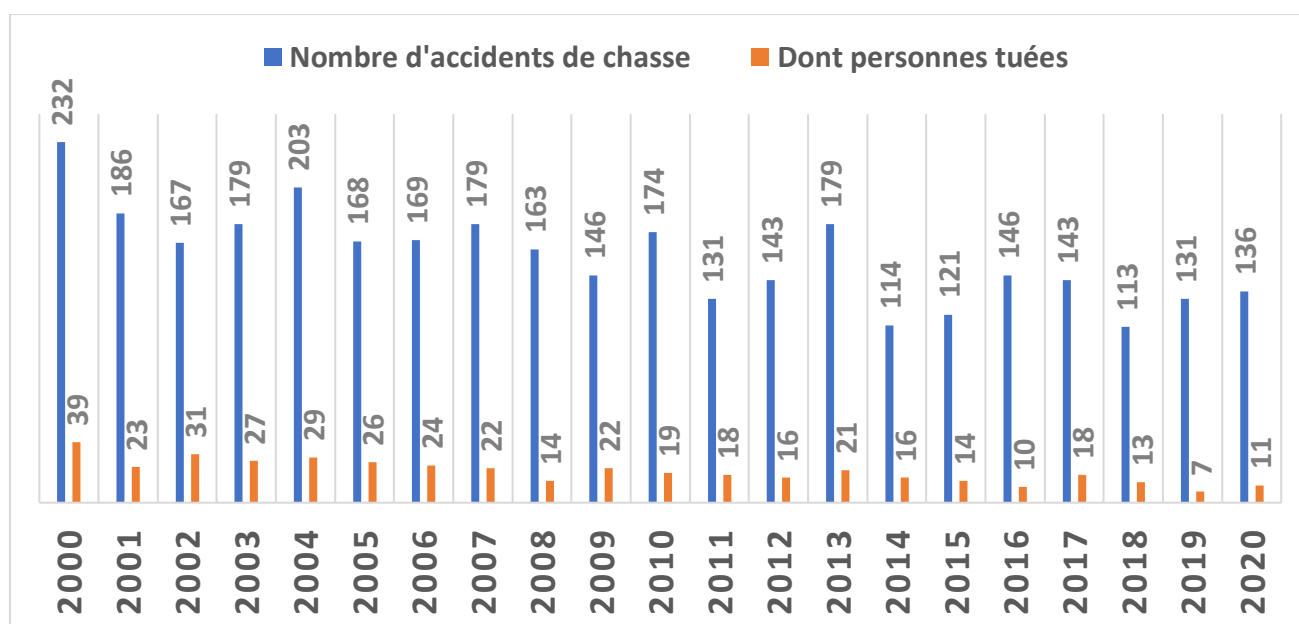
Source : « Sur 1,1 million de chasseurs, moins de 10 % possèdent un permis national », *Le Monde*, 29/08/2018. Données de la Fédération nationale des chasseurs (FNC).

Document 6 : Taux de détenteurs d'un permis national selon la CSP



Source : « Sur 1,1 million de chasseurs, moins de 10 % possèdent un permis national », *Le Monde*, 29/08/2018. Données de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

Document 7 : Nombre d'accidents de chasse par an depuis 2000



Source : Office français de la biodiversité.

Document 8 : Nombre d'animaux prélevés par saisons de chasse

	Sangliers	Cerfs	Chevreaux
1973-1974	36 429	5 510	52 849
1997-1998	322 767	27 820	367 288
2007-2008	522 174	45 137	501 345
2017-2018	756 149	62 418	585 925

Source : Mission parlementaire relative à la régulation des populations de grand gibier et à la réduction de leurs dégâts, 2019.